

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMONDATE DE CONVOCATION
18/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 26

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
Election du Maire

Début de la séance : 10h00

Fin de la séance : 11h12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures et zéro minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Robert CARPENTIER, conseiller municipal le plus âgé.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, M. SENECHAL, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, Mme PATOUX, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, Mme RAIMBEAUX, M. TOSOLINI, M. MULLOT, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON- -CORDE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme MORRIER (pouvoir donné à M. LEMOINE)

Secrétaires de séance :

- M. Gilles BASTARD

DELIBERATION N° 1

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Election du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner « M. Gilles BASTARD » pour assurer ces fonctions.

Le Conseiller Municipal le plus âgé, M. Robert CARPENTIER, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.



Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

ONT OBTENU :

- **M. Stéphane TELLIEZ** : 21 Voix
- **M. Sylvain MULLOT** : 6 Voix
- **M. Stéphane TELLIEZ** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la Commune de CAMON.

Le Maire,

Le secrétaire,

